

Motion CDCA relative aux difficultés des établissements PA PH et des services d'aide à domicile.

Les années 2019, 2020 et 2021, de l'avis de tous les professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux, sont les années les plus difficiles dans l'accompagnement digne des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La pandémie COVID actuelle en est responsable, mais en partie seulement.

Au sein des établissements, comme à domicile, les graves difficultés de fonctionnement, notamment liées au recrutement, ont contribué à l'épuisement des personnels et à l'embolie d'une bonne partie du système de santé, en premier lieu, des urgences.

Personnels épuisés, patients, résidents et bénéficiaires insuffisamment encadrés, familles désorientées : voilà ce que de nombreuses personnes et structures ont vécu.

Mais ce qui s'est passé ces dernières années n'est que l'exacerbation d'une situation qui s'installe sans que depuis trop longtemps, la mesure des besoins ne soit vraiment prise en considération.

Les personnels sont, dans les faits, la variable d'ajustement de politiques publiques nationales qui ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Et le cercle vicieux s'installe. Ces métiers difficiles, mal payés, avec de nombreuses contraintes, peu reconnus, sont de moins en moins attractifs. Et s'il y a moins de personnel et plus de besoins... la pression s'abat sur ceux qui sont en place et qui ont leur métier à cœur. Or, à longueur de rapports et de discours, chacun s'attache à souligner combien ces emplois sont essentiels à l'équilibre de notre société.

Aussi, il ne suffit plus de dire que ces salariés font leur métier par « vocation ». Il faut qu'ils et elles puissent en vivre dignement. C'est la seule manière d'assurer un accompagnement respectueux de personnes fragiles. Partout, le système craque. Là où cela se voit, dans les hôpitaux, dans les EHPAD, les établissements médicaux sociaux et au domicile.

Nous sommes à la croisée des chemins.

Pour les EHPAD, pour les urgences, les mesures Ségur pour les secteurs du médical et certains secteurs du médico-social n'ont pas tout réglé.

Pour le secteur du domicile, l'adoption de l'article 43 pour une seule des conventions collectives est une avancée mais ne concerne donc pas tous les salariés en « première ligne ».

Il devait ensuite y avoir une nouvelle loi sur l'autonomie.

Encore repoussée, elle est toujours urgente et ne devra pas se contenter de généralités, mais impulser un élan significatif au sein des établissements comme à domicile.

Certes, les mesures dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 représentent de réelles avancées.

Mais une loi-cadre donnant une vision globale et prospective sur l'autonomie demeure indispensable pour impulser un élan significatif au sein des établissements comme à domicile.

Le CDCA du Territoire de Belfort, réuni en séance plénière, en appelle solennellement à l'ensemble des autorités publiques de notre département pour qu'elles portent et relayent la détresse des personnels et la grande attente des familles et des personnes accompagnées.

Une nouvelle loi sur l'autonomie a été annoncée et puis repoussée depuis plusieurs mois.

Elle est toujours urgente pour qu'on ne se contente pas de généralités ou de mesures transitoires.

Cette loi-cadre sur l'autonomie, dotée de ressources pérennes, doit enfin permettre la mise en œuvre d'une véritable et ambitieuse politique d'accompagnement au vieillissement, financée par tous, pour tous.

Il faut qu'enfin, après tant et tant de promesses, depuis plus de 20 ans, le vieillir dans la dignité, le vivre le handicap dans la dignité, deviennent des causes nationales.

C'est un enjeu de société.

Ce serait l'honneur de notre société.